

**Déclaration de conformité concernant les matériaux et des objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires<sup>1</sup>**

Le fabricant ou son fondé de pouvoir établi dans la Communauté:

Nom du fabricant: Deltour Isabelle – Bag to Green.

Adresse complète: Rue de Mont 2A, 5330 Maillen.

Déclare que le produit décrit ci-dessous:

**Sachet en lin enduit**, quelle que soit la taille et le modèle, est conforme aux dispositions suivantes :

*Règlement CE 1935/2004, Règlement CE 10/2011, Guidelines on testing conditions for articles in contact with foodstuffs (2009, Joint Research Center, Commission Européenne) ; Limite de migration globale autorisée par la législation sur les matériaux plastique : Simulants aqueux : 10 mg/dm<sup>2</sup> avec une tolérance analytique de 1 mg/dm<sup>2</sup>, dans les conditions d'utilisation suivantes:*

- Transport de fruits et légumes frais humides par les clients particuliers
- Entreposage des fruits et légumes dans le frigo à domicile durant 2 à 3 jours maximum
- Lavage domestique régulier à 30° en machine

*(Informations adéquates relatives à toutes les substances pour lesquelles il existe des restrictions, tant au niveau de l'UE que belge, afin que tous les utilisateurs ultérieurs puissent être en conformité avec ces restrictions. En l'absence de réglementation nationale ou européenne, toutes les informations en rapport avec des restrictions internationales, normes ou valeurs guides, sont fournies (Conseil de l'Europe, OMS, Codex Alimentarius...)*

Certificat valide jusqu'au 04-09-2020.

Fait à Maillen, le 04-09-2015

Isabelle Deltour, responsable



**Bag to Green**

**info@bagtogreen.com**

**+32 478 24 76 02**

**Nederlands, English, Deutsch, Português**

**+32 475 74 09 65**

**www.bagtogreen.com**

<sup>1</sup> Règlement (CE) n°1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les Directives 80/590/CEE et 89/109/CE – Article 16

**Déclaration de conformité concernant les matériaux et des objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires<sup>1</sup>**

Le fabricant ou son fondé de pouvoir établi dans la Communauté:

Nom du fabricant/grossiste: Deltour Isabelle – Bag to Green.

Adresse complète: Rue de Mont 2A, 5330 Maillen, Belgique.

Déclare que les produits décrits ci-dessous:

**Sacs et étamines de coton biologique**, quelle que soit la taille et le modèle, sont conformes aux dispositions suivantes :

*Règlement CE 1935/2004, Règlement CE 10/2011, Guidelines on testing conditions for articles in contact with foodstuffs (2009, Joint Research Center, Commission Européenne) ; Limite de migration globale autorisée par la législation sur les matériaux plastique : Simulants aqueux : 10 mg/dm<sup>2</sup> avec une tolérance analytique de 1 mg/dm<sup>2</sup>, dans les conditions d'utilisation suivantes:*

- Tamisage de fruits secs ou céréales macérés dans l'eau
- Tamisage de gelées de fruits chauds jusqu'à 80°C
- Tamisage de fromage
- Transport de fruits et légumes frais, fruits secs, thé, café et pains à usage domestique
- Entreposage des fruits et légumes frais dans le frigo, du pain dans la boîte à pain, à domicile durant une semaine maximum
- Entreposage de fromage et de macéras de fruits secs et de céréales dans le frigo, à domicile durant 24 à 48h
- Lavage domestique régulier à 40° en machine

*(Informations adéquates relatives à toutes les substances pour lesquelles il existe des restrictions, tant au niveau de l'UE que belge, afin que tous les utilisateurs ultérieurs puissent être en conformité avec ces restrictions. En l'absence de réglementation nationale ou européenne, toutes les informations en rapport avec des restrictions internationales, normes ou valeurs guides, sont fournies (Conseil de l'Europe, OMS, Codex Alimentarius...)*

Certificat valide jusqu'au 04-09-2020.

Fait à Maillen le 04-09-2015

Isabelle Deltour, responsable



**Bag to Green**

**info@bagtogreen.com**

**+32 478 24 76 02**

**Nederlands, English, Deutsch, Português**

**+32 475 74 09 65**

**www.bagtogreen.com**

<sup>1</sup> Règlement (CE) n°1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les Directives 80/590/CEE et 89/109/CE – Article 16

**Déclaration de conformité concernant les matériaux et des objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires<sup>1</sup>**

Le fabricant ou son fondé de pouvoir établi dans la Communauté:

Nom du fabricant: Deltour Isabelle – Bag to Green

Adresse complète: Rue de Mont 2A, 5330 Maillen

Déclare que le produit décrit ci-dessous:

**Sachet en lin teint vert**, quelle que soit la taille et le modèle, est conforme aux dispositions suivantes :

*Règlement CE 1935/2004, Règlement CE 10/2011, Guidelines on testing conditions for articles in contact with foodstuffs (2009, Joint Research Center, Commission Européenne) ;  
Limite de migration globale autorisée par la législation sur les matériaux plastique :  
Simulants aqueux : 10 mg/dm<sup>2</sup> avec une tolérance analytique de 1 mg/dm<sup>2</sup>, dans les conditions d'utilisation suivantes:*

- Transport de fruits et légumes frais, de fruits secs et de pains par les clients particuliers
- Entreposage des fruits et légumes dans le frigo, du pain dans la boîte à pain, à domicile, durant une semaine maximum
- Lavage domestique régulier à 40° en machine

*(Informations adéquates relatives à toutes les substances pour lesquelles il existe des restrictions, tant au niveau de l'UE que belge, afin que tous les utilisateurs ultérieurs puissent être en conformité avec ces restrictions. En l'absence de réglementation nationale ou européenne, toutes les informations en rapport avec des restrictions internationales, normes ou valeurs guides, sont fournies (Conseil de l'Europe, OMS, Codex Alimentarius...)*

Certificat valide jusqu'au 04-09-2020.

Fait à Maillen, le 04-09-2015

Isabelle Deltour, responsable



**Bag to Green**

**info@bagtogreen.com**

**+32 478 24 76 02**

**Nederlands, English, Deutsch, Português**

**+32 475 74 09 65**

**www.bagtogreen.com**

<sup>1</sup> Règlement (CE) n°1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les Directives 80/590/CEE et 89/109/CE – Article16